



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/367
8 mai 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 8 MAI 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU MAROC AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En ma qualité de Président du Groupe islamique à l'ONU, j'ai l'honneur de vous faire connaître la position de ce groupe devant une mesure que le Gouvernement israélien vient encore de prendre en ce qui concerne Al-Quods al-Sharif (Jérusalem la sainte) : Israël a en effet décidé de confisquer dans Jérusalem-Est 53 hectares de terres palestiniennes pour y construire, a-t-il annoncé, de nouvelles colonies juives, ce qui est contraire à la fois au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité.

Le Groupe islamique condamne avec force cette confiscation, qui constitue une violation patente de la quatrième Convention de Genève de 1949 et des résolutions du Conseil de sécurité. De plus, cette mesure va à l'encontre des dispositions qui ont été convenues en vue de l'instauration de la paix; elle compromet très sérieusement ce processus de paix et la concrétisation de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie signée le 13 septembre 1993 par le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine.

C'est pourquoi le Groupe islamique demande officiellement au Conseil de sécurité d'agir d'urgence face à cette situation extrêmement grave, en mettant un terme aux nombreuses violations que commet Israël, en particulier à Jérusalem-Est, et en faisant le nécessaire pour que les ordres de confiscation soient annulés.

Le Groupe islamique suivra la manière dont la situation évoluera lorsque le Conseil de sécurité aura pris des dispositions.

Il a décidé, lors de la réunion que les ambassadeurs des pays qui le composent ont tenue le jeudi 4 mai 1995 sur la demande de l'Observateur permanent de la Palestine, de prier le Conseil de sécurité de se réunir d'urgence pour examiner la grave situation ainsi créée au sujet de Jérusalem.

Je vous serais obligé de bien vouloir diffuser le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Ahmed SNOUSSI
